

Rencontre Préfet du Lot – Conseil municipal de Martel 24 août 2020

Epanchages des résidus de méthanisation

Monsieur le Préfet,

Dans le Finistère, un incident survenu le 20 août 2020 sur un complexe de méthanisation a privé d'eau potable plus de 180 000 personnes et causé une pollution dramatique de l'Aulne (400m³ de digestat).

De très nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui, et notamment celles des scientifiques, contre l'usage industriel de la méthanisation.

Parmi les conséquences négatives, il faut en retenir trois :

1. les nuisances locales :

- les mauvaises odeurs et leurs retombées sanitaires sur les populations et l'environnement
- le transport routier

2. les impacts sur les sols et la biodiversité :

- destruction de la faune du sol (micro et macro-organismes, vers de terre ...) et hors sol (abeilles notamment), due à l'épandage des digestats, sous-produits de la méthanisation

3. les impacts sur l'eau :

- en particulier l'infiltration des digestats dans les nappes pollue les eaux souterraines. Ce phénomène est considérablement aggravé sur les sols karstiques.

Aujourd'hui, autoriser l'implantation de complexes de méthanisation dans nos régions et accepter les épandages sur les sols des causses est une faute environnementale.

Aussi, nous vous sollicitons pour qu'aucun autre méthaniseur ne soit installé et que des mesures soient prises pour l'interdiction des épandages sur les sols qui constituent un risque pour les eaux souterraines et de surface.

Contacts :

Jean Pascal Tesseyre jeantesseyre@orange.fr

Madeleine Cayre madeleine.cayre@orange.fr

Christian Fages christian.fages@wanadoo.fr